

Conservation du saumon

Soumis par Christine Perreault

22-05-2009

Dernière mise à jour: 22-05-2009

À l'occasion du lancement du projet hydro-électrique de la rivière Romaine dont le premier barrage sera mis en service en 2014, le Gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 30 millions de \$ pour la protection et la mise en valeur du saumon de la rivière Romaine et des rivières à saumon de la Côte Nord. C'est du jamais vu pour la sauvegarde du saumon de cette région. Une annonce qui calme les inquiétudes des saumonniers

La FQSA se réjouit que le Gouvernement ait explicitement tenu compte de sept des huit recommandations présentées dans le rapport conjoint de la FQSA et de la FSA, alors que le contenu de la huitième peut de manière implicite être intégré dans l'une des sept conditions du décret autorisant la construction du complexe hydro-électrique de la rivière Romaine. Notamment la FQSA et la FSA avaient déclaré qu'il était inacceptable que le débit de la rivière Romaine soit substantiellement réduit pendant le remplissage du réservoir de Romaine 1 qui pourra s'étendre sur un mois voire plus, comme le prévoyait le plan initial. On avait demandé à Hydro-Québec de trouver une solution palliative pour maintenir un débit propice à la survie du saumon pendant la mise en eau de ce réservoir. Il est maintenant acquis qu'une solution a été trouvée et que cette condition devra être respectée assurant ainsi qu'il n'y aura pas de dommage causé aux populations de jeunes saumons présents dans la rivière.

Mais l'annonce du gouvernement va beaucoup plus loin. Le décret gouvernemental, patronné par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, édicte en effet différentes dispositions à l'égard de la conservation et de la mise en valeur du saumon. Ainsi Hydro-Québec devra investir, une somme de 20 millions de dollars sur 20 ans pour améliorer l'habitat de la ressource saumon de la rivière Romaine et faire les études de suivi avant, pendant et après le projet afin d'apporter si nécessaire les correctifs requis au mode d'opération des barrages ou à tout autre niveau. Sans entrer dans le détail des mesures de mitigation et de compensation prévues pour la rivière Romaine, mentionnons que le décret stipule les conditions de débits qui devront être respectées par Hydro-Québec lors de l'opération des centrales, de manière à protéger les phases critiques du cycle de vie du saumon en rivière : l'éclosion des œufs, l'émergence des alevins, la période de dévalaison des saumoneaux et la période de reproduction étant les phases les plus sensibles de la vie du saumon en eau douce. Des aménagements de frayères et d'aires d'élevage des jeunes saumons sont prévus pour améliorer la qualité du très pauvre habitat du saumon de la rivière Romaine. Il est aussi prévu de développer la rivière Puyjalon afin d'en accroître encore davantage sa production, ce qui, à moyen terme, pourra augmenter significativement les remontées de saumons dans les rivières Romaine et Puyjalon. Un comité de gestion multipartite formé de toutes les parties prenantes au projet incluant les communautés autochtones, les pêcheurs sportifs de la région et toute autre instance pertinente sera mis sur pied. Ce comité aura la responsabilité de valider toutes les études et projets d'aménagement prévus au décret. Enfin, un comité scientifique sera formé incluant des experts indépendants afin de guider le comité de gestion dans ses décisions. Toutes les rivières de la Côte-Nord bénéficieront de l'investissement

Hydro-Québec investira également 10 millions de dollars sur une période de 10 ans dans un plan de mise en valeur de la ressource saumon et de son habitat pour l'ensemble de la Côte-Nord. Par exemple, des passes migratoires pourront être aménagées sur plusieurs rivières pour permettre au saumon de franchir certains obstacles naturels et ainsi coloniser de nouveaux territoires, des travaux d'améliorations d'habitat seront financés pour corriger des problèmes de dégradation de l'environnement et ainsi améliorer la productivité salmonicole, des aménagements de fosses et de frayères à saumon pourront être financés, etc. Dans le contexte actuel de la ressource saumon sur la Côte Nord ce plan d'amélioration viendra consolider les efforts de conservation déjà consentis par le Ministère des Ressources naturelles et de la faune, par les gestionnaires de rivières et par les saumonniers. En somme, dans le cadre du développement du complexe hydro-électrique de la rivière Romaine, la FQSA est convaincue que la ressource saumon sera non seulement protégée mais sera aussi valorisée. Source: FQSA